



Cuisine neuve qui s'écroule au bout de 6 mois

Par Yoyo974

Bonjour, j'ai acheté une cuisine chez Cuisinella et celle-ci a été installée début novembre 2023.

Il y a des meubles haut et des meubles bas.

Il y a 3 semaines, tous les meubles du haut se sont détachés et se sont fracassés au sol un matin, heureusement que les enfants se trouvaient déjà à l'école.

Ils sont tous HS, dont la hotte aspirante.

La plaque induction est rayée mais fonctionne encore.

L'évier est cassé.

Les meubles n'étaient pas surchargés, car tous les ustensiles les plus lourds se trouvent en bas, simplement des épices et quelques verres et livres de cuisines.

Le poseur de Cuisinella est passé voir les dégâts et ne comprends pas, il dit avoir posé comme d'habitude avec les mêmes chevilles spécifiques pour placoplâtre (en étoile).

L'expert n'est toujours pas passé !

Mis à part ma cuisine remis à neuf et mes objets cassés, est-ce que je peux demander des dommages et intérêts pour la non utilisation de ma cuisine dans de bonnes conditions et le jour où ma compagne et moi n'avons pas pu travailler pour nettoyer tout, pour ne pas que les enfants ou nous mêmes ne se blessent.

Comment faire ? Merci